



# Europe orientale

## Environnement opérationnel

Les migrations mixtes ont créé une situation complexe en Europe orientale, en particulier dans les pays situés aux frontières extérieures de l'Union européenne. Comme les frontières des États membres de l'Union sont de plus en plus imperméables, nombre de demandeurs d'asile sollicitent une protection internationale dans des pays dans lesquels ils avaient simplement prévu de passer et dont ils n'entendaient pas faire leur destination finale. Ceci complique les efforts que le HCR déploie pour prôner l'établissement de régimes d'asile équitables et efficaces, en accord avec les normes internationales.

L'apatridie est également un problème présent dans l'ensemble de la région, où il prend une ampleur variable, allant de quelques personnes en Arménie à un nombre de gens plus conséquent en Fédération de Russie et en Ukraine.

La région est en outre caractérisée par des situations prolongées de déplacement interne, dues à des conflits territoriaux non résolus, concernant notamment la République de Moldova (Transnistrie), ainsi que l'Arménie et l'Azerbaïdjan (Nagorno-Karabakh). Des solutions durables, notamment sous forme de retours viables, ne pourront être apportées à ces situations que si les conflits sont résolus.

Arménie

Azerbaïdjan

Bélarus

Géorgie

République de Moldova

Fédération de Russie

Ukraine



## Stratégie

Le HCR cherchera à renforcer les régimes d'asile nationaux et à sauvegarder l'asile dans le contexte de mouvements migratoires plus larges, au travers de partenariats dynamiques avec l'Union européenne, les gouvernements nationaux et des ONG. Le Plan d'action en dix points pour la protection aux frontières orientales et sud-orientales de l'Union, adopté par le HCR en 2007, sert de cadre aux efforts visant à préserver l'espace d'asile.

Le Haut Commissariat cherchera à proposer, autant que faire se peut, des solutions durables aux réfugiés et aux déplacés internes, notamment par l'acquisition de la nationalité, l'intégration sur place, le rapatriement librement consenti et la réinstallation dans le cas des réfugiés qui ont des besoins particuliers. Le HCR appellera certains acteurs du développement, comme les membres des Équipes des Nations Unies dans les pays, à inclure les réfugiés dans leurs groupes cibles. Des évaluations de besoins et des activités de proximité permettront de mieux saisir les mécanismes de la violence sexuelle et sexiste et d'améliorer les interventions au sein des populations de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Le HCR s'efforce également de prévenir et de réduire les cas d'apatridie dans la région.

## Contraintes

Des attitudes racistes, xénophobes et de manière générale hostiles aux étrangers troublent la vie quotidienne des réfugiés et des demandeurs d'asile et assombrissent leurs

perspectives d'intégration sur place. De ce fait, il a été difficile aux pays de la région d'élaborer des stratégies d'intégration sur place pour les individus qui avaient besoin d'une protection internationale. En coopération avec tous ses partenaires, dont les Gouvernements, le HCR continuera à lutter contre ces préjugés négatifs.

## Opérations

Les opérations du HCR en **Fédération de Russie** et en **Géorgie** sont décrites dans des chapitres séparés.

En **Arménie**, le HCR s'efforcera d'aplanir les obstacles à l'intégration sur place, notamment au profit des réfugiés naturalisés et des personnes qui résident dans des zones rurales, reculées et frontalières. Le Haut Commissariat interviendra auprès du Gouvernement, en l'appelant à accorder une aide au logement et une aide sociale aux réfugiés les plus vulnérables. Il aidera également le Gouvernement à renforcer sa capacité de traitement des questions d'asile et appuiera le processus législatif lié à la nouvelle loi sur l'asile. Le HCR aide les autorités à garantir aux réfugiés irakiens un traitement conforme aux normes internationales.

En **Azerbaïdjan**, le HCR appliquera des mécanismes de protection temporaire au profit des réfugiés et des demandeurs d'asile dont les requêtes ne sont pas, pour l'heure, acceptées par les autorités. Dans le même temps, le Haut Commissariat cherchera à améliorer les procédures nationales de détermination du statut de réfugié et la législation y afférente. Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui ont des besoins particuliers bénéficieront d'une assistance et le HCR leur apportera, dans la mesure du



Les enfants ont été sévèrement touchés par la crise en Géorgie

HCR/R. Mechtlov

possible, des solutions. Le Haut Commissariat aidera également le Gouvernement à respecter ses engagements, concernant le traitement des problèmes humanitaires auxquels sont confrontés les déplacés internes.

Au **Bélarus**, le travail du HCR se ressent de l'absence d'accord de siège et de la nécessité d'obtenir l'agrément des autorités pour les activités d'aide technique et humanitaire. Les efforts visant à appuyer le système national d'asile et à assurer les procédures de détermination du statut de réfugié se poursuivent. Le HCR s'est attelé avec les autorités à la préparation d'une nouvelle loi sur l'asile, qui devrait prévoir un statut humanitaire et des formes temporaires ou complémentaires de protection, comblant ainsi les failles de la législation actuelle. Les individus qui ont des besoins particuliers bénéficient d'activités limitées de soins et d'entretien, ainsi que d'une aide à l'intégration sur place, prodiguée à titre expérimental. En 2009, le Haut Commissariat s'emploiera à renforcer un mécanisme de suivi aux frontières et mettra en œuvre une stratégie sous-régionale d'intégration sur place.

En **République de Moldova**, le HCR aidera le Bureau des migrations et de l'asile à assurer la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. Un nouveau projet de loi sur les réfugiés, destiné à aligner la législation nationale sur les normes de l'Union européenne, devrait être adopté au cours de l'année. Le Haut Commissariat appuie également des activités avec la Roumanie, visant à renforcer la coopération aux frontières et à harmoniser les régimes

d'asile nationaux. Le HCR et ses partenaires non gouvernementaux continueront à offrir une aide essentielle aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat jusqu'à ce que le Gouvernement ait élaboré et mis en œuvre des programmes favorisant l'intégration durable des réfugiés.

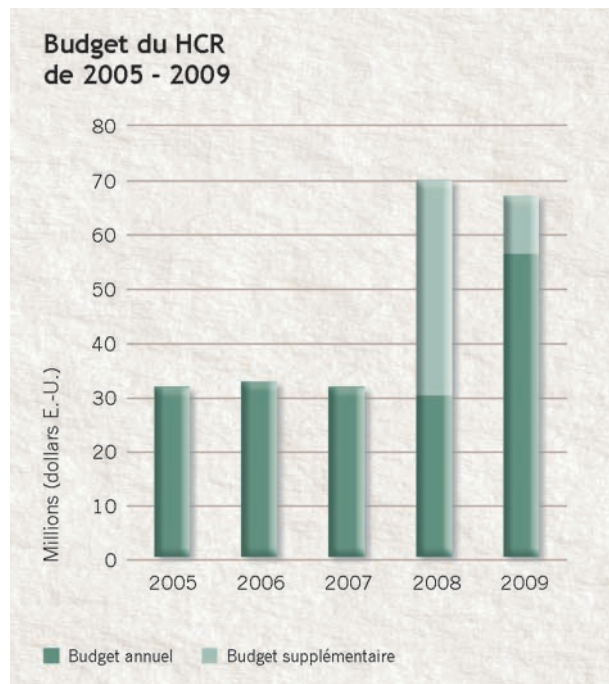
En **Ukraine**, l'Organisation coopère avec le Gouvernement pour assurer la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des personnes anciennement déportées en Crimée et des apatrides. Le faible taux d'attribution du statut de réfugié est préoccupant. Le HCR travaille en étroite coopération avec les autorités et a proposé des amendements au projet de loi sur les réfugiés : l'objectif est d'introduire des formes de protection complémentaires et temporaires, tout en comblant les lacunes du dispositif actuel.

Les mesures destinées à venir en aide aux demandeurs d'asile et aux personnes réfugiées en Ukraine sont limitées. Le HCR dispensera une aide juridique gratuite ainsi qu'une modeste assistance matérielle, médicale et sociale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Un projet de loi sur l'aide juridique gratuite est en cours d'examen ; la loi pourrait entrer en vigueur en 2010 si le texte est approuvé et si les fonds publics nécessaires sont débloqués. Parallèlement, le Haut Commissariat continuera à renforcer sa capacité de suivi aux frontières, dans le cadre du Plan d'action en dix points. La représentation régionale du HCR, implantée à Kiev, accueille le Secrétariat du Processus de coopération transfrontalière de Söderköping dans ses

locaux ; pendant plus de sept ans, ce processus a réuni le Bélarus, la République de Moldova, l'Ukraine et sept nouveaux États membres de l'Union européenne, ainsi que le HCR et l'OIM, qui ont ainsi pu se faire part de leurs expériences réciproques et définir des pratiques optimales en matière d'asile, de migrations et de gestion des frontières. Le HCR espère que le processus continuera d'être financé, car il encouragera les donateurs, les partenaires et les organisations internationales à promouvoir une participation dynamique des gouvernements aux affaires de réfugiés.

## Informations financières

Les budgets du HCR dans la région sont demeurés stables jusqu'à la crise survenue en Géorgie en 2008. Les besoins financiers pour l'intervention d'urgence ont été présentés dans un programme supplémentaire, qui sera poursuivi en 2009. En outre, le Budget-programme annuel pour la Géorgie augmentera significativement en raison de l'initiative d'évaluation des besoins globaux. Des pertes de change, des hausses du prix des matières premières et des taux d'inflation élevés ont affaibli le pouvoir d'achat des budgets du HCR dans la région.



Budget (dollars E.-U.)						
Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Arménie	1 294 127	0	1 294 127	1 307 919	0	1 307 919
Azerbaïdjan	2 962 902	0	2 962 902	3 232 319	0	3 232 319
Bélarus	1 007 851	0	1 007 851	921 280	0	921 280
Fédération de Russie	12 511 699	400 000	12 911 699	13 188 470	100 000	13 288 470
Géorgie	4 680 511	39 437 073	44 117 584	33 876 856	10 451 721	44 328 577
République de Moldova	606 496	0	606 496	698 176	0	698 176
Ukraine	2 853 172	0	2 853 172	3 029 672	0	3 029 672
Activités régionales <sup>1</sup>	50 000	0	50 000	100 000	0	100 000
<b>Total</b>	<b>25 966 758</b>	<b>39 837 073</b>	<b>65 803 831</b>	<b>56 354 692</b>	<b>10 551 721</b>	<b>66 906 413</b>

<sup>1</sup> Inclut les activités au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes du HCR.